

**ORDONNANCE FIXANT LE RÔLE DE LA COUR D'ASSISES DU
DÉPARTEMENT DE LA HAUTE-VIENNE**

POUR LA SESSION DU MOIS DE MAI 2025

Nous, Corinne MATHON, Conseillère à la COUR D'APPEL de LIMOGES,

Vu l'ordonnance de Monsieur le Premier Président de la COUR D'APPEL de LIMOGES en date du 21 janvier 2025, nous désignant pour présider la Cour d'Assises du département de la HAUTE-VIENNE et fixant la date d'ouverture de la session du mois de mai 2025 au lundi 12 mai 2025 à 09 heures 00.

Vu les articles 232 et 238 du Code de Procédure Pénale,

Vu la proposition du Ministère Public,

ARRÊTONS ainsi qu'il suit le rôle de ladite session :

Lundi 12 mai 2025 à 09 heures 00

09 heures 00 : Convocation des jurés
Révision de la liste des jurés
10 heures 30 : Information des jurés

***COUR D'ASSISES
STATUANT EN PREMIÈRE INSTANCE***

Lundi 12 mai 2025 à 14 heures 00 et Mardi 13 mai 2025 à 09 heures 00

B P

Maître Philip GAFFET (Barreau de Limoges)

Libre sous contrôle judiciaire

Accusé de : Dégradation ou détérioration du bien d'autrui par un moyen dangereux pour les personnes ayant entraîné une incapacité n'excédant pas 8 jours

PARTIES CIVILES

- D N

Maître Marie-Christine LAPOUMEROULIE-MANSOUR
(Barreau de Limoges)

- D M E

Maître Nathalie PREGUIMBEAU (Barreau de Limoges)

- G B

Maître Nathalie PREGUIMBEAU (Barreau de Limoges)

- G V

Maître Nathalie PREGUIMBEAU (Barreau de Limoges)

- G T

Maître Nathalie PREGUIMBEAU (Barreau de Limoges)

- G B et D M E en leur qualité de représentants légaux de G G et G M

Maître Nathalie PREGUIMBEAU (Barreau de Limoges)

- K K

Maître Valérie ASTIER (Barreau de Limoges)

- L M

Maître Matthieu GILLET (Barreau de Limoges)

- P F

Maître Marie-Christine LAPOUMEROULIE-MANSOUR
(Barreau de Limoges)

- La S H (ayant pour représentant légal : D M E)

Maître Nathalie PREGUIMBEAU (Barreau de Limoges)

- La S M B (ayant pour représentant légal : G B)

Maître Nathalie PREGUIMBEAU (Barreau de Limoges)

- La C F D B, venant aux droits de la S L'E

Maître Nathalie PREGUIMBEAU (Barreau de Limoges)

PARTIE INTERVENANTE

- A C M C M I

Maître Frédéric LONGEAGNE (Barreau de Limoges)

MINISTÈRE PUBLIC

- Madame la Procureure Générale

***COUR D'ASSISES DES MINEURS
STATUANT EN PREMIÈRE INSTANCE***

Mercredi 14 mai 2025 à 09 heures 00 et Jeudi 15 mai 2025 à 09 heures 00

D J-C

Maître Laurence BRUNIE (Barreau de Limoges)

Libre sous contrôle judiciaire

Accusé de : Viol commis sur la personne d'un mineur de 15 ans, Viol incestueux commis sur un mineur de 15 ans, Attentat à la pudeur commis avec violence ou surprise sur un mineur de 15 ans et Agression incestueuse sur un mineur de 15 ans

***CIVILEMENT RESPONSABLES**

- D M
- C Y

PARTIES CIVILES

- D E épouse C

Maître Bruno GREZE (Barreau de Limoges)

- D J

Maître Nathalie PREGUIMBEAU (Barreau de Limoges)

MINISTÈRE PUBLIC

- Madame la Procureure Générale

Vendredi 16 mai 2025 à 09 heures 00 et Lundi 19 mai 2025 à 09 heures 00

M F

Maître Marie-Sophie GOUAUD (Barreau de Limoges)

Libre sous contrôle judiciaire

Accusé de : Viol commis sur un mineur de 15 ans et Agression sexuelle imposée à un mineur de 15 ans

***CIVILEMENT RESPONSABLES**

- B I
- M P

PARTIES CIVILES

- R S

Maître Nathalie PREGUIMBEAU (Barreau de Limoges)

- R L

Maître Aurélie DELLA TORRE (Barreau de Limoges)

- R B

Maître Aïssatou FADIABA-GOURDONNEAU (Barreau de Limoges)

- R M

Maître Laurence BRUNIE (Barreau de Limoges)

- M S épouse R

Maître Laurence BRUNIE (Barreau de Limoges)

MINISTÈRE PUBLIC

- Madame la Procureure Générale

COUR D'ASSISES

STATUANT EN PREMIÈRE INSTANCE

Mardi 20 mai 2025 à 09 heures 00 et Mercredi 21 mai 2025 à 09 heures 00

G G

Maître Amandine DOUNIES (Barreau de Limoges)

Libre sous contrôle judiciaire

Accusé de : Viol

PARTIE CIVILE

- G C

Maître Sophie MENU (Barreau de Limoges)

MINISTÈRE PUBLIC

- Madame la Procureure Générale

Jeudi 22 mai 2025 à 09 heures 00 et Vendredi 23 mai 2025 à 09 heures 00

L B

**Maître Guillaume LAVERDURE (Barreau de Limoges)
et Maître Chérifa TAYEB-BEY (Barreau de Limoges)**

Libre sous contrôle judiciaire

Accusé de : Viol commis par une personne étant ou ayant été conjoint, concubin ou partenaire lié à la victime par un pacte de solidarité en récidive, Non-respect d'obligation ou interdiction imposée par le juge aux affaires familiales dans une ordonnance de protection d'une victime de violences familiales ou de menace de mariage forcée et Violence sans incapacité par une personne étant ou ayant été conjoint, concubin ou partenaire lié à la victime par un pacte de solidarité

PARTIE CIVILE

- R S

Maître PASCAL Audrey (Barreau de Limoges)

MINISTÈRE PUBLIC

- Madame la Procureure Générale

**Fait en notre Cabinet
Au Palais de Justice de LIMOGES, le 13 février 2025**

LA PRÉSIDENTE DE LA COUR D'ASSISES

Corinne MATHON

